

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de Sylvain Joly.

**Présences :**

Sylvain Joly  
Eric Normandin  
Susan Rasmussen

**Autre présence :**

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

---

**1. OUVERTURE**

**GP-240812-1.1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le quorum est atteint et la séance est ouverte.

**GP-240812-1.2**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**GP-240812-1.3**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Une période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

**GP-240812-1.4**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 3 JUILLET 2024**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 3 juillet 2024 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

### GP-240812-2.1

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 JUIN 2024 (SD-2024-2021)**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin 2024.

## 3. COMMUNICATIONS

## 4. FINANCES

## 5. RESSOURCES HUMAINES

## 6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

## 7. BIENS IMMOBILIERS

## 8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

### GP-240812-8.1

#### **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'URBANISME REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 728, LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT 730, LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PRODUCTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 705, LE RÈGLEMENT GP-2008-23 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES, LE RÈGLEMENT GP-2003-03 REFONDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 696 ET SES AMENDEMENTS ET LE RÈGLEMENT GP-2017-112 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (SD-2024-2196)**

---

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement relatif à l'urbanisme sera présenté afin de remplacer le *Règlement de zonage 728*, le *Règlement concernant le lotissement 730*, le *Règlement régissant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble 705*, le *Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures*, le *Règlement GP-2003-03 refondant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements* et le *Règlement GP-2017-112 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*.

**GP-240812-8.2**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT GP-2024-162 RELATIF À L'URBANISME REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 728, LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT 730, LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PRODUCTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 705, LE RÈGLEMENT GP-2008-23 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES, LE RÈGLEMENT GP-2003-03 REFONDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 696 ET SES AMENDEMENTS ET LE RÈGLEMENT GP-2017-112 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (SD-2024-2196)**

---

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement GP-2024-162 relatif à l'urbanisme remplaçant le Règlement de zonage 728, le Règlement concernant le lotissement 730, le Règlement régissant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble 705, le Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures, le Règlement GP-2003-03 refondant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements et le Règlement GP-2017-112 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;*

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. CIRCULATION ET TRANSPORT****10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. CLÔTURE****GP-240812-12.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

**GP-240812-12.2**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Véronica Mollica